

SOCIÉTÉ DU FEU.

OFFICERS NOMMES EN^{re} MARS 1799.

Mr. John Mure, President.

Mr. John Monro, Secrétaire.

Mr. François Fillion, Trésorier.

Mr. Augustin J. Raby, Inspecteur.

Comité.

Haute Ville.

Messrs. James Ross,
John Salmon,
Math. Macnider
Alexr. Gibney,
Louis Fremont,
Etienne Lagueux

Basse Ville.

Messrs. Joseph Crette,
John Coffin, jr.
B. D'Artigny,
W. Thompson,
Ant. Anderson,
René Lafleche.

Et Messrs. Louis Dunier, John Painter et John
Blackwood, Junr. restent 12 mois *ex officio*.

Les Officiers de cette société sont élus annuellement dans le mois de Mars, par les Membres qui ont souscrit, pour dix Shélins par an. Ceux qui souscrivent pour moins de 10 shélins n'ont point de voix dans la manutention des affaires de la Société. La Société a maintenant six bons Engins (c'est à dire, six bonnes Pompes à feu) avec leur appareil, déposés à des distances convenables, pour arrêter les funestes effets du feu, savoir,—2 au Réservoir de la Haute Ville, sur la place du marché.—1 Au Réservoir près de la vieille prison,—1 au Réservoir près de l'Evêché,—2 sur la place du marché de la Basse Ville.

PAR une Ordonnance passée dans la 17^{me} année du Règne de sa Majesté.

Les Inspecteurs feront ramoner les cheminées une fois chaque mois dans les villes de Quebec, Montreal et Trois Rivieres sous peine de 5s. et si une cheminée prend en feu faute d'avoir été ramonée et gratée, l'Inspecteur encourra une amende de 40s.

Tout locataire qui refusera de faire ramoner ses che-

minées
qu'il a
payera

Chac
cuir ou
dix pie
ra auta
aura de
de 40s
ces ust
en bois
Qui
foin ou
de bois
amend

Qui
apenti
dre, f
et la c

Il n
nées
forges
passer
peine
jour p
subst
emple

Les
verts
des ch
de di
jour

Il
villes
vingt
tre l
ri de
'une